Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 23/09/2025 à 16h46
Réference de l'AR : 054-215401688-20250922-2025_11-DE
Affiché le 23/09/2025 ; Certifié exécutoire le 23/09/2025

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT
Nancy

CANTON
Malzéville

Nombre de conseillers en exercice 10
de présents 8
de votants 9

OBJET

2025-11
Amendement de la convention location salle des fêtes pour employés communaux

Convocation établie le 2 septembre 2025

Transmise à la Préfecture le 23 septembre 2025

Commune de DOMMARTIN SOUS AMANCE
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 22 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de DOMMARTIN SOUS AMANCE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Dominique MATHEY, Maire.

Etaient présents : Dominique MATHEY ; Paulette CLEMENT ; Guy FURDIN ; Olivier KUBLER ; Arnaud MELINE ; Philippe PIERRAT ; Valérie LHUILLIER ; Fabrice WIEGERT.
Était absent excusé : David RICHARD
Pouvoirs : David RICHARD à Paulette CLEMENT
Était absent non excusé : Gilles JONCHERAY

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Paulette CLEMENT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le maire propose d'étendre la possibilité de location de la salle des fêtes aux agents communaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la modification des conditions de location étendue aux agents communaux.

Pour extrait conforme,

A Dommartin-sous-Amance, le 23 septembre 2025

Le Maire, Dominique MATHEY

La secrétaire de séance,
Paulette CLEMENT

MAIRIE de DOMMARTIN SOUS AMANCE (M.-&-M.)